

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 345

**Artikel:** M. Rentchnick et Illich : à côté de la cible  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023525>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 28.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ses avec les prix en vigueur à l'étranger, en essayant d'extrapoler à partir de calculs tenant compte de l'utilité de tel ou tel médicament, de sa valeur propre et des frais inhérents au développement de la recherche le concernant, ainsi que des investissements consentis pour sa commercialisation.

*Selon une enquête menée par une usine allemande spécialisée dans la production pharmaceutique, 1017 nouveaux médicaments sont apparus sur le marché médical entre 1961 et 1973.*

*Parmi les pays les plus prolifiques, les Etats-Unis se situent, comme il se doit, à la première place. Le « score » américain : 247 nouveaux médicaments (23,9 % du total).*

*Suivent dans l'ordre, la France avec 213 (20 %) inventions, la République fédérale allemande avec 133 (12,9 %), le Japon avec 98,9 (9,6 %), la Suisse avec 80 (7,8 %) et l'Italie avec 66 (6 %). Une réserve : s'agit-il toujours de « percées » thérapeutiques ou a-t-on compté aussi les variantes de médicaments connus ?*

Les points de repère élémentaires font donc défaut, qui fonderaient un contrôle efficace du prix des médicaments. Et pourtant les indices de la nécessité urgente d'une telle entreprise ne manquent pas. S'il fallait n'en citer qu'un seul : d'octobre 1974 à octobre 1975, les prix finals du groupe « matériel sanitaire et médicaments » ont augmenté de 9,3 %, alors que, parallèlement et pour la même période, l'indice des prix à la consommation laissait apparaître une hausse de 4,8 % ; toujours pour les mois examinés, les prix de gros des produits pharmaceutiques ne marquaient une baisse que de 0,3 %, alors que l'indice des prix de gros descendait, lui, de 5,8 %...

A vrai dire, même devant de tels faits, les spécialistes, faute de données, en sont réduits aux hypothèses. La comparaison avec la République fédérale allemande est-elle valable à ce chapitre ? Alors les marges des grossistes et des détaillants

helvétiques sont en tout cas plus hautes que celles de leurs collègues d'outre-Rhin. Selon son schéma usuel d'interprétation des tarifs, l'office intercantonal précité compte, en moyenne, que le prix de base des médicaments est multiplié par 3,6 lorsqu'il parvient sur les comptoirs de vente. Etape après étape, en remontant la chaîne, cela donne au moins les marges suivantes : le prix de base (matériel, fabrication et emballage) plus une marge brute de 100 % (comprenant les frais d'expédition et la publicité) et l'on aboutit au prix dit de fabrication ; les grossistes, eux, s'adjugent une marge de 20 % supplémentaire (en RFA, 14 -

15 %), et c'est le prix de gros proposé aux pharmaciens et aux droguistes qui, eux, s'assurent encore une marge de 33 à 50 % (plus souvent 50 que 33, selon les calculs finals de l'office ; en RFA, cette marge est aujourd'hui limitée à 39 %, et un projet de loi à l'étude permettra de la diminuer encore d'environ 3 %)...

Jusqu'ici, M. Prix ne s'est guère attaqué aux produits pharmaceutiques (ni à la « para-pharmacie » où les exagérations sont encore plus criantes), la nouvelle législation votée par le Parlement lui permettra-t-elle d'intervenir dans ce secteur et de donner des armes à l'office de contrôle ?

## **M. Rentchnick et Illich : à côté de la cible**

Le docteur Rentchnick est l'homme des relations publiques de la profession médicale. La radio et la télévision font fréquemment appel à lui. Sous le pseudonyme d'Esculape, il tient chronique dans la « Tribune de Genève » ; il rédige encore le journal « Médecine et Hygiène ».

Le docteur Rentchnick s'affole. Il ne supporte pas les critiques qui se sont fait jour ces derniers temps contre l'institution médicale. Sa cible principale : Ivan Illich. Ses armes : les attaques « ad personam ».

Déconsidérer la personne dispense de prendre en considération les idées.

Quand il cite l'auteur de « Nemesi Médicale », le docteur Rentchnick ne manque jamais de souligner qu'il s'agit d'un névropathe et d'un défroqué (« Médecine et Hygiène », No 1161 / 17 septembre 1975 ; « Tribune de Genève », 5 janvier 1976).

Le médecin genevois pratique également l'amalgame, cette technique connue déjà des sophistes, qui permet de rallier à son point de vue les majorités les plus hétéroclites. Le camp de

l'anti-médecine devient donc celui des idéologues, des sociologues et des politiciens aidés par des éditeurs opportunistes... Si encore les critiques se bornaient à l'aspect scientifique de la médecine ; mais non, on va jusqu'à s'attaquer à ses structures sociales et économiques... On fait de la politique... Ainsi, parmi les ouvrages les plus typiques de l'anti-médecine, on trouve « Les trusts du médicament » et « Le guide des médicaments les plus courants » !

Le docteur Rentchnick ne craint pas les raccourcis brillants : partir d'Illich pour aboutir au système de santé des pays de l'Est ne lui fait pas peur. Là, deux conseils à Esculape, s'il est permis : lisez Illich tout d'abord, puis consultez l'un ou l'autre des articles de Jean Vincent dans la « Voix ouvrière », où le leader communiste met en pièces celui que vous appelez l'iconoclaste !

En guise de conclusion provisoire : Illich et les critiques de l'institution médicale ont visé juste, même si toutes leurs thèses ne doivent pas être prises pour de l'argent comptant ; leur but est d'ouvrir un débat ; si le docteur Rentchnick croit clore ce dernier en maniant l'injure et la calomnie, il se trompe ; il faudra bien qu'il trouve des arguments solides ; ou alors que les médecins changent de porte-parole.